Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070113-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 1er juillet 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Gaëlle CHESNEL, Sammy GAUTIER, Virginie LE GARREC
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	24 juin 2026
Secrétaire de séance :	Nathalie DOUCET

13 – INFORMATION – PLAN D'ACTIONS 2026-2032 - SECURITÉ ET TRANQUILITÉ PUBLIQUE

Monsieur Le Maire indique que la sécurité et la tranquillité publique constituent des attentes fortes des habitants et des acteurs locaux.

Afin de garantir un cadre de vie serein, de prévenir les risques et d'accompagner l'évolution des besoins du territoire, la municipalité souhaite mettre en œuvre une stratégie globale et progressive en matière de sécurité.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une commission municipale dédiée spécifiquement aux sujets de la sécurité et de la tranquillité publiques a été créé le 15 mai 2026.

Un plan d'actions pour la période 2026-2032 s'articule autour de plusieurs axes complémentaires : le renforcement des moyens humains et matériels de la police municipale, le développement des partenariats

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070113-DE

avec la gendarmerie et les communes voisines, la prévention de la délinquance, la sécurisation des espaces publics et des établissements scolaires, ainsi que l'amélioration de la gestion des risques majeurs.

Le Plan d'actions (en annexe) présente les principales actions envisagées, les acteurs concernés, les échéances prévisionnelles, les indicateurs de suivi ainsi que les observations permettant d'en préciser les modalités de mise en œuvre.

Ce document constitue une feuille de route évolutive qui fera l'objet d'un suivi régulier par la commission municipale dédiée à la sécurité et à la tranquillité publique.

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'information.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Nathalie DOUCET

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,

Jérôme MEUNIER